

Compte rendu

Ouvrage recensé :

Réponse au compte rendu de Gaston Deschênes publié dans le volume 62,2 (automne 2008), 294-300

par Mathieu D'avignon

Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 63, n° 1, 2009, p. 171-174.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/039899ar>

DOI: 10.7202/039899ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Réponse au compte rendu de Gaston Deschênes publié dans le volume 62,2 (automne 2008), 294-300.

Visiblement, le livre *Champlain et les fondateurs oubliés. Les figures du père et le mythe de la fondation* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008) dérange Gaston Deschênes. On voit rarement un historien publier deux comptes rendus ou critiques d'un même livre en un an, soit dans la *RHAF* et dans *L'Action nationale* (XCIX,7, septembre 2009, 80-89). Initialement, je n'avais pas prévu répondre au compte rendu de mon livre *Champlain et les fondateurs oubliés. Les figures du père et le mythe de la fondation* par Gaston Deschênes (*RHAF*, 62,2, 294-300), mais le fait qu'il m'attribue des erreurs qui n'en sont pas ou qui n'ont pas été démontrées de manière convaincante, des intentions qui n'ont jamais été miennes, et qu'il présente ma démarche intellectuelle comme étant biaisée, m'oblige à répliquer. Je ne ferai que corriger, en rafale, le tir de certains « obus perdus »...

Dans le but d'expliquer les retranchements de renseignements concernant Pierre Dugua de Mons et de contredire mes conclusions sur le travail de réécriture que Champlain effectue aux dépens d'autrui en 1632, Deschênes affirme qu'aucun de ses livres « n'avait la prétention de faire l'histoire générale des explorations ou des établissements français en Amérique » (*RHAF*, *ibid.*, 295). Or, en lisant ses récits, force est de constater que l'histoire des expéditions françaises et européennes dans les Amériques l'intéresse de plus en plus. Évidemment, son but premier est de décrire les expéditions auxquelles il participe. Mais il situe à l'occasion ses actions dans le temps. En outre, en 1632, il publie deux chapitres pour ce faire. En évacuant ici et là Pierre Dugua de ses récits, Champlain n'aurait pas cherché à minimiser les mérites de Dugua ni à redorer son propre blason, il aurait simplement gommé « tout ce qui touche la logistique, la gestion, etc., de l'établissement acadien » (*Ibid.*, 295). Deschênes ne voit pas l'importance *a posteriori* des actions accomplies par Dugua ou sous ses ordres en Acadie : en 1632, « quel est l'intérêt de rappeler que Dugua de Mons a envoyé une barque à la baie Sainte-Marie en 1604, ou fait faire du jardinage en Acadie, 25 ans plutôt [*sic*] ? » (*Ibid.*, 296). De tels renseignements sont tout sauf anodins, dans la mesure où la France continuera de justifier sa « conquête » de l'Acadie et des « provinces circonvoisines » sur la côte atlantique jusqu'au début de la guerre de Sept Ans (sauf dans le cas des territoires cédés en 1713 à la Grande-Bretagne), en se basant notamment sur les actions accomplies par Dugua (alors lieutenant général de la Nouvelle-France) et ses hommes, mais aussi sur les récits originaux

de Champlain et de Marc Lescarbot, qui les décrivaient notamment pour justifier un « droit de découverte » et une « prise de possession », antérieurs à la venue des Anglais. De plus, Deschênes me reproche d'affirmer que Champlain s'attribue à l'occasion les actions et les mérites d'autrui, en particulier ceux de Dugua. Il cite même un passage où je montre qu'après avoir reconnu que Dugua avait nommé le « cap Saint-Louis », il s'attribuait cette action. Mais il refuse d'y voir une quelconque forme de déni de la contribution de Dugua. Comment expliquer les décisions de l'auteur de supprimer telle quantité de passages qui concernent Dugua, François Gravé du Pont et les Montagnais ?

Après avoir lu les phrases consacrées à l'analyse des deux descriptions des expéditions en Acadie (parues en 1613 et en 1632), où j'explique qu'il semble décrire une prise de bec entre catholique et protestant un quart de siècle après les événements pour faire coïncider son récit avec la nouvelle politique coloniale de la France (qui exclut les colons protestants de la colonie naissante depuis 1627) et pour montrer que Dugua n'était pas parvenu à calmer les tensions religieuses (ce qui équivalait à critiquer son administration et à justifier l'exclusion des « huguenots »), Deschênes conclut que j'ai erré : le protestantisme de Dugua n'aurait pas gêné Champlain en 1632. « Champlain mentionne seulement que la cohabitation du curé catholique et du ministre protestant n'a pas été facile, les deux hommes s'étant même battus à coups de poing, ce qui ne favoriserait pas l'évangélisation des Amérindiens. Cette observation serait une critique sévère envers Dugua : vraiment ? » (*Ibid.*, 297). Si ce renseignement était d'une telle banalité et si Champlain cherchait vraiment à évacuer tout le « superflu » relatif à « la logistique, la gestion, etc., de l'établissement acadien », pourquoi choisit-il de parler de cette situation conflictuelle en 1632, après le décès de Dugua (soit dit en passant) ?

Mais encore, Deschênes m'accuse d'avoir « abusivement désigné comme une “commission” » (*Ibid.*, 300) la lettre officielle qu'Henri IV remet à Dugua en 1608, avant que ne soit fondée l'habitation de Québec, afin de définir ses droits et ses devoirs, que Champlain reproduit dans son livre de 1613. Plus loin, dans la conclusion, parlant de mes « balles perdues », il ajoute : « la prétendue “commission” du 7 janvier 1608 » (*Ibid.*, 300). Avant de porter cette accusation de manque de rigueur, il aurait été préférable de retourner au récit original de 1608 et de relire la phrase qui introduit la commission royale accordée à Dugua cette année-là : « Le sieur de Mons pour en supporter la despence obtint lettre de sa Maiesté pour vn an, où il estoit interdict à toutes personnes de ne traffiquer de pelleterie avec les sauages, sur les peines portées par la commission qui ensuit [...] »

(*Œuvres de Champlain*, Montréal, Éditions du Jour, 1973, I: 284)! C'est Champlain qui la désigne ainsi! Et que dire de l'emploi du mot commission dans le texte officiel même: «vous donnons pouuoir, autorité, commission, & mandement special» (*Ibid.*, 285)?

Par ailleurs, selon Deschênes, mon étude «ménage» l'œuvre écrite de l'historien Marcel Trudel. Ainsi, il prétend que je commence mon analyse par un texte de 2005, quand, dans les faits, j'étudie des textes qu'il a publiés depuis 1956 (*Ibid.*, 298)! J'aurais escamoté la notice de Champlain qu'il a signée pour le *Dictionnaire biographique du Canada*, en particulier les passages où l'historien emploie les expressions «fondateur de Québec», «fondateur du Canada», «notre premier grand colonisateur». Pourquoi ne pas avoir souligné cela? Camouflage? Parce qu'une analyse de textes parus antérieurement avait déjà mené à cette observation: à l'instar des historiens amateurs et professionnels québécois des années 1950 et 1960, dans son cas dès 1956, Trudel considérait Champlain tel le principal fondateur de Québec et de la Nouvelle-France, sauf qu'il était l'un des rares à rappeler, certes avec plus de subtilité au début de sa carrière, que d'autres avaient contribué à la réussite du projet de fondation.

Enfin, Deschênes se moque en m'attribuant une autre «balle perdue». La «Lettre par laquelle le Roy fait son lieutenant general le Sr. De Monts au pays de l'acadie, terre aux Indes, ainsi appelée» (BANQ, C¹D vol. 1, fos 17-21) du 8 janvier 1603 n'aurait jamais existé. Il s'agirait, comme l'affirme le biographe de Pierre Dugua Guy Binot (en passant, dans une note de bas de page), auquel s'en remet Deschênes (*Op. cit.*, 300), de la copie d'un autre document daté du 8 novembre 1603 comportant une erreur de datation. Binot et Deschênes fondent-ils leur affirmation sur une recherche fouillée, une argumentation documentée et élaborée? S'il s'agit effectivement d'une copie, pourquoi les titres et les textes des documents différents autant? Plutôt que de se fier à Binot, il aurait été préférable de retourner aux sources. Une comparaison rapide des documents en question permet de constater que les textes des deux copies manuscrites officielles du document de janvier (conservées dans les archives coloniales françaises à BANQ) diffèrent considérablement du document de novembre, du moins de la reproduction faite par Binot. Les textes des copies que j'ai consultées, toutes deux datées du 8 janvier en marge ou dans le titre et dans la conclusion du texte, diffèrent quelque peu, mais ils comportent des composantes que le document de novembre ne contient pas.

Avant de conclure si hâtivement, il aurait convenu de répondre à deux autres questions. Peut-on trouver des sources d'époque, conservées au Québec, en France et ailleurs en Europe, mentionnant un document daté

du 8 janvier 1603 ou une réorientation de la politique coloniale française par Henri IV (qui promeut désormais une politique d'alliances avec les «princes» autochtones) au tournant de l'année 1603 (car c'est également de cela dont il est question)? La commission reproduite par Binot stipule que Dugua a déjà voyagé en Acadie avant que le roi ne lui octroie : «en la cognoissance et experience, que vous avez de la qualité, condition et situation dudit pays de Lacadie : pour les diverses navigations, voyages et frequentations que vous avez faits en ces terres, et autres proches et circonvoisines» (G. Binot, *op. cit.*, 250). S'il a effectivement voyagé en Acadie avant novembre 1603 (comme le précise la commission du 8 novembre), à quel titre l'a-t-il fait?

MATHIEU D'AVIGNON

Historien consultant, chercheur affilié

Groupe de recherche sur l'histoire de l'Université du Québec à Chicoutimi

Commentaire sur la réplique de Mathieu d'Avignon

Mathieu d'Avignon a raison : son ouvrage m'a dérangé, mais n'est-ce pas justement l'objectif d'un iconoclaste (Cornellier *dixit*), d'un spécialiste en déconstruction, comme il se définit lui-même, ou d'un historien qui «ose déranger», comme l'écrit Marcel Trudel dans sa préface?

Dans *Champlain et les fondateurs oubliés*, d'Avignon a essayé de démontrer comment les historiens sont tombés «dans le piège mis en place par Champlain à la fin de sa carrière d'auteur» (p. 228), «piège» qui consistait à faire disparaître Dugua de ses récits pour se poser en fondateur unique de Québec; *Le Devoir* a d'ailleurs titré une pleine page «Le complot de Champlain»... Mon compte rendu centré sur le traitement réservé à Dugua voulait expliquer pourquoi sa démonstration ne me convainquait pas.

En cette matière, il y a beaucoup de jugements et d'interprétations. Ce n'est donc pas ici qu'on videra le sujet mais je repose simplement la question : s'il voulait discréditer Dugua de Mons dans ses derniers écrits, pourquoi Champlain, dans l'édition de 1632, a-t-il ajouté de longs passages où (selon les mots mêmes de d'Avignon, p. 119) «il reconnaît haut et fort la contribution de Dugua à la fondation de l'Acadie», insistant «sur les actions et les mérites singuliers de cet entrepreneur, sur les efforts qu'il a déployés afin que réussisse son entreprise de fondation de l'Acadie»?

Il y a cependant deux points qu'on peut régler plus facilement, puisque d'Avignon insiste.